



## RÈGLEMENT du 10 de LONS

Le Lons Athlé 39 associé à la Ville de Lons-le-Saunier, a le plaisir de vous accueillir à Lons-le-Saunier, dans le département du Jura, pour :

**Le 10 de LONS**  
**Dimanche 13 septembre 2026**

### 1/ Organisation

Le 10 de LONS est organisé par le Lons Athlé 39 dont le siège social est situé Centre social René Feit - 2 rue de Pavigny - 39000 Lons-le-Saunier, en collaboration avec la Ville de Lons-le-Saunier. L'édition 2026 se déroule Dimanche 13 septembre 2026 au départ du stade municipal de Lons-le-Saunier.

Il s'agit de deux épreuves :

- Un 5 km ayant obtenu le label régional FFA ;
- Un 10 km ayant obtenu le label régional FFA. Cette course est inscrite au Challenge des Courses Hors Stade du Jura, catégorie H.C.

### 2/ Epreuves

Les épreuves du 5 km et du 10 km sont ouvertes à tous les athlètes licenciés FFA ainsi qu'aux non licenciés selon les catégories d'âges définies par la FFA au 1er septembre 2026.

<b>Horaire départ</b>	<b>Lieu départ</b>	<b>Catégories</b>	<b>Distance</b>
10h00	Stade municipal	Minimes à Masters (né(e)s avant LE 31/12/2013)	5 km
11h00	Stade municipal	Cadets à Masters (né(e)s avant le 31/12/2011)	10 km

La course est ouverte aux personnes relevant du handisport dans les conditions ci-dessous rappelées :

#### **Athlète en fauteuil :**

Le port du casque et gants conformément à la réglementation en vigueur est obligatoire. Les fauteuils équipés de pédalier relèvent de la Fédération de cyclisme et sont donc interdits.

### **Concernant les joëlettes :**

La participation des Joëlettes est autorisée sous réserve que celles-ci soient positionnées, au départ, à l'arrière des concurrents, et que le nombre d'accompagnateurs soit limité à 6.

Affectation d'une seule puce pour le groupe sur la joëlette. Ces accompagnateurs seront dotés de dossards, mais non inclus au classement général où figurera seulement la Joëlette.

Les accompagnateurs sont inscrits à la course de manière classique, avec présentation d'un Pass Prévention Santé (PPS) conforme et devront préciser qu'ils accompagnent une joëlette.

Pour la personne de la joëlette : il convient de fournir un PPS permettant de valider médicalement parlant que la personne peut, sans difficulté particulière, participer à la durée et aux conditions météorologique de l'épreuve.

### **3/ Parcours**

Les parcours sont disponibles sur le site du Lons Athlé 39 : <https://www.lonsathle39.fr/>

### **4/ Accompagnateurs vélo**

Ils sont interdits sous peine de disqualification du coureur.

### **5/ Ravitaillements et épongeages**

Ravitaillement à mi-parcours et à l'arrivée. En cas de forte chaleur, d'autres postes de ravitaillement liquide pourront être installés.

### **6/ Restauration et buvette**

Une restauration de qualité sera prévue sur place, ouverte à tous.

Afin de maintenir l'existence de ce type d'événements sportifs, l'organisateur remercie par avance tous les athlètes et accompagnateurs qui contribueront à faire vivre le pôle de restauration.

### **7/ Inscriptions et droits d'inscription**

Pour le 5 km, l'inscription est fixée à 8 euros pour tous les licenciés FFA et à 10 euros pour les non licenciés FFA. Elles doivent être réalisées avant 19h, jeudi 10 septembre 2026.

Pour le 10 km, l'inscription est fixée à 13 euros pour tous les licenciés FFA et à 15 euros pour les non licenciés FFA. Elles doivent être réalisées avant 19h, jeudi 10 septembre 2026.

L'inscription se fait en ligne sur le site : <https://www.lonsathle39.fr/>

L'inscription sur place est possible jusqu'à 30 minutes avant le départ de chaque course. Dans ce cas, elle sera majorée de 5 euros.

### **8/ Documents obligatoires pour inscriptions**

La participation aux courses est soumise, comme toute participation à une compétition, à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;

Soit d'une licence Compétition délivrée par la FFT (Triathlon).

- Pour les non Licenciés FFA majeurs, un Pass Prévention Santé (PPS). Le protocole pour l'obtenir :
  - Se connecter à : Pass de Prévention Santé (<https://pps.athle.fr>)
  - Suivre la procédure pour obtenir son numéro de PPS
  - Renseigner ce numéro de PPS (et joindre le QR Code obtenu en ligne) en s'inscrivant à la course
  
- Pour les non Licenciés FFA mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un Questionnaire de Santé Mineurs relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de 6 mois. Le questionnaire est téléchargeable sur le lien suivant : [questionnaire\\_santé.pdf](#)
  
- Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants étrangers sont tenus de fournir PPS.

Attention, la fourniture de la licence et du PPS ou de leurs photocopies sont exigées, pour être conservées 10 ans. Toute inscription sans un de ces documents valables sera refusée.

### **9/ Retrait des dossards**

Le retrait des dossards se fait le jour de l'épreuve au stade municipal de Lons-le-Saunier à partir de 8 h 30 et jusqu'à 30 minutes au plus tard avant le départ de la course. Prévoir une pièce d'identité et 4 épingles à nourrices (non fournies par l'organisateur).

Le dossard doit être fixé sur le devant de manière à être visible en permanence et en totalité pendant toute la course, sous peine d'arrêt ou de disqualification.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

### **10/ Service médical & Sécurité**

Les secours sont assurés par l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Jura, présents sur place. La sécurité est assurée par les signaleurs du Lons Athlé 39.

Les participants s'engagent à n'emprunter que le parcours balisé. Il est rappelé que chaque coureur doit assistance aux autres en cas d'incident ou accident et doit en informer le signaleur le plus proche.

En cas de force majeure, d'événement climatique ou de toute circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.

### **11/ Contrôle antidopage**

Tout participant à une épreuve avec classement final peut, à l'issue, être soumis à un contrôle antidopage conformément à la réglementation du code du Sport validée par l'Agence mondiale Antidopage et l'Etat français.

## **12/ Résultats et classements**

Les classements seront effectués par sexe et selon les catégories d'âge définies par la FFA au 1<sup>er</sup> septembre 2026. Tous les résultats seront accessibles sur le site Internet du Lons Athlé 39 <https://www.lonsathle39.fr/> et sur le site de la FFA <https://bases.athle.fr/>

Proclamation des résultats sur place dès l'officialisation de ceux-ci par le juge arbitre  
Les temps et classements seront déterminés à partir d'une puce collée (à ne pas décoller) au dos du dossard qui est à épingler sur la poitrine en utilisant les trous prévus à cet effet. Attention de ne pas percer les puces. En cas de dysfonctionnement aucune réclamation ne sera recevable si le dossard a été raccourci et/ou mal positionné. Les mains et bras posées sur la poitrine sont des obstacles à la détection.

## **13/ Récompenses**

Chaque coureur inscrit bénéficiera d'un lot remis au retrait des dossards.

Primes aux 3 premières femmes et 3 premiers hommes au classement scratch du 5 km (1<sup>er</sup> 100 € - 2<sup>ème</sup> 75 € - 3<sup>ème</sup> 50 €)

Primes aux 3 premières femmes et 3 premiers hommes au classement scratch du 10 km (1<sup>er</sup> 150 € - 2<sup>ème</sup> 100 € - 3<sup>ème</sup> 75 €).

Le premier et la première de chaque catégorie sur le 10 km recevront une récompense.

Pour tous, les récompenses ne sont attribuées qu'aux présents à la proclamation des résultats. Les coupes ou trophées non retirés resteront disponibles auprès de l'organisateur pendant 1 mois, pas d'envoi.

## **14/ Assurance**

L'organisateur a souscrit une assurance « Responsabilité Civile Organisateur » et « Responsabilité Civile Participants ». Les concurrents sont invités à être couverts par une assurance sportive personnelle. Les coureurs participent aux épreuves sous leur entière responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de défaillances consécutives à un mauvais état de santé.

## **15/ Droit à l'image et données personnelles**

Tous les concurrents et accompagnateurs abandonnent leurs droits à l'image au bénéfice de l'organisation. Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leur ayants droit tels que les partenaires et les médias à utiliser les photos ou les images audiovisuelles sur lesquelles ils apparaissent, sur tous les supports.

## **16/ Responsabilité environnementale**

Dans le cadre d'une démarche du respect de l'environnement, les coureurs sont invités à ne jeter aucun déchet le long du parcours ou uniquement aux abords des points de ravitaillement où les bénévoles pourront les récupérer et utiliseront les poubelles prévues et mises à leur disposition notamment à l'arrivée.

Notre club toujours dans cette vision d'évitement du gaspillage a une démarche unique de nettoyage, réinitialisation si nécessaire et réutilisation des dossards. Merci aux coureurs d'utiliser les trous pour les accrocher, de ne pas les détériorer ni les jeter.

### **17/ Conditions de remboursement et déplacements**

Si cette compétition devait être annulée par les autorités ou par nous, votre inscription vous sera remboursée, sauf les frais retenus par le site d'inscription. Aucune aide au déplacement ne sera consentie, quel que soit le niveau de l'athlète

### **18/ Acceptation du présent règlement**

Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses, dans l'intégralité et sans aucune réserve. Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents

### **19/ Renseignements**

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter :  
5 km et 10 km : [evenements.la39@gmail.com](mailto:evenements.la39@gmail.com)